



N° 3643

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 20 février 2002

RAPPORT D'INFORMATION

DÉPOSÉ

PAR LA DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
POUR L'UNION EUROPÉENNE (1),

sur l'euro,

ET PRÉSENTÉ

PAR M. ALAIN BARRAU,

Député.

(1) La composition de cette Délégation figure au verso de la présente page.

Politique économique.

La Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne est composée de : M. Alain Barrau, président ; Mme Nicole Catala, MM. Gérard Fuchs, Jean-Claude Lefort, Maurice Ligot, vice-présidents ; Mmes Michèle Alliot-Marie, Nicole Ameline, M. René André, Mme Marie-Hélène Aubert, MM. Jean-Marie Bockel, Pierre Brana, Yves Bur, Mme Monique Collange, MM. Camille Darsières, Bernard Derosier, Philippe Douste-Blazy, Mme Nicole Feidt, MM. Yves Fromion, Gaëtan Gorce, Michel Grégoire, François Guillaume, Christian Jacob, Pierre Lellouche, Pierre Lequiller, François Loncle, Mme Béatrice Marre, MM. Gabriel Montcharmont, Jacques Myard, Daniel Paul, Joseph Parrenin, Mme Catherine Picard, MM. Jean Proriol, Jean-Bernard Raimond, Mme Michèle Rivasi, MM. François Rochebloine, Michel Suchod.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION.....	5
I. LE PASSAGE S’EST TECHNIQUEMENT BIEN DEROULE	7
A. Une préparation minutieuse	7
1) Les instances nationales et départementales <i>ad hoc</i>	7
2) Les formations en pyramides	10
3) Le succès discret de la sécurité	12
4) L’initiative d’accompagnement de l’Assemblée nationale	13
B. Les opérations de passage : une rapidité insoupçonnée	15
1) Le problème de la phase de transition	15
2) Une vitesse de substitution encore plus grande que prévu	16
II. IL FAUT MAINTENIR LA VIGILANCE NECESSAIRE.....	19
A. Les indices restent sages, les étiquettes s’agitent	19
1) Les constatations officielles.....	19
a) en France	20
b) dans d’autres pays européens	24

2) Les réactions des opinions publiques.....	25
3) Face à une telle divergence d'appréciation, il ne faut pas diaboliser l'euro	26
B. Consolider l'apprentissage de références nouvelles	28
1) La réalité du problème des références.....	28
2) Le double affichage comme facteur de sécurisation... jusqu'à quand ?	30
III. LE FUTUR DE L'EURO : POUR L'OUVERTURE ET LE NOUVEAU DYNAMISME EUROPEEN ?	33
A. L'impact de « l'euro accompli » sur les pays d'Europe hors zone euro	33
1) L'euro et les trois pays récalcitrants : Grande-Bretagne, Danemark, Suède.....	33
2) La force d'attraction de l'euro dans les pays d'Europe de l'Est.....	35
B. L'euro, moteur de la constitution d'un pôle économique et monétaire européen ?.....	37
1) Les probabilités de développement d'une politique économique et monétaire coordonnée.	37
2) La coordination des réformes structurelles et leur prolongement social.....	39
3) L'euro, acteur nouveau dans l'environnement international.....	40
CONCLUSION.....	41

Mesdames, Messieurs,

Le passage à l'euro fiduciaire s'est fait dans la fête. Bien loin des catastrophes prédites par des commentateurs désintéressés, les procédures prévues ont bien fonctionné, les incidents inévitables constatés sont restés dans la limite normale pour un tel événement collectif.

Cet événement est le point final d'un processus commencé en décembre 1991, lorsque les chefs d'Etat et de gouvernement réunis en conseil européen prirent la décision de principe d'instituer la monnaie unique. Les étapes se succédèrent ensuite : la consécration de la décision politique par le traité de Maastricht, le choix du nom de la nouvelle monnaie, l'introduction de l'euro dans les transactions financières à compter du 1^{er} janvier 1999, et enfin le basculement à l'euro fiduciaire...

Alors que le franc français vient d'achever sa longue histoire, il est sans aucun doute trop tôt pour tracer un bilan véritable de cette opération sans précédent qu'est l'introduction d'une nouvelle monnaie commune à douze pays. Mais on ne comprendrait pas que la Délégation, à l'origine du seul débat parlementaire complet sur la création de l'euro, au printemps 1998, ne prenne pas date alors que s'achève la mise en place de cette monnaie commune. Dans le court rapport qui suit, le rapporteur voudrait tout d'abord revenir sur les conditions d'un passage à la monnaie fiduciaire qui s'est globalement bien passé, avant d'évoquer quelques points, sur lesquels il faudra sans doute continuer la vigilance, et de s'interroger sur les attentes plus générales que peut susciter l'euro alors que la monnaie fiduciaire est désormais une réalité. Il le fera en regardant, éventuellement, ce qui a pu se passer ou se passe aujourd'hui en Europe, au-delà de nos frontières nationales.

I. LE PASSAGE S'EST TECHNIQUEMENT BIEN DEROULE

Sans excès d'autosatisfaction nationale et européenne, on peut aujourd'hui affirmer que le passage à l'euro s'est déroulé, un peu partout en Europe, dans de bonnes conditions. Une méthode de préparation minutieuse entre sans doute pour une bonne part dans ce succès. Dès lors, on est amené à se demander s'il ne faudrait pas en tirer des enseignements plus globaux pour la prise des décisions publiques.

A. Une préparation minutieuse

Depuis que la décision politique de création de l'euro a été prise, des préparatifs minutieux ont précédé et accompagné chaque phase du basculement. En particulier, le passage à l'euro scriptural, dont on a généralement peu parlé, a permis de familiariser les citoyens à la nouvelle monnaie. Trois aspects de la préparation m'ont semblé devoir retenir l'attention : la concertation dans le cadre du comité national de l'euro et des observations de l'euro ; les programmes de formation pour publics spécifiques ; le dispositif de sécurité.

1) *Les instances nationales et départementales ad hoc*

La concertation en vue de la mise en place de l'euro a bien entendu suivi pour partie un chemin réservé aux professionnels et aux spécialistes, à travers les comités techniques de place par exemple, d'abord réservés aux professionnels du secteur bancaire, puis élargis aux autres entreprises. Mais si l'on considère la partie de la préparation davantage orientée vers les questions générales d'intérêt commun, c'est plutôt au comité national de l'euro et aux observatoires départementaux de l'euro qu'il convient de s'intéresser.

Le comité national de l'euro a été créé par arrêté du 24 décembre 1996. Il regroupe, outre des parlementaires, les représentants des principales administrations du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, directement impliquées dans les divers aspects du passage à l'euro, des représentants de la Banque de France, des représentants des professions bancaires, de la grande et de la petite distribution, des organismes consulaires, des professions libérales, des organisations de consommateurs, des organisations syndicales et patronales, ainsi qu'un certain nombre d'experts ou de représentants d'associations qui se sont donné pour objectif une réflexion sur la politique monétaire européenne. Présidé par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, ce comité s'est réuni, en moyenne, une fois tous les deux mois au ministère des finances. Outre une information régulière sur l'état d'avancement des différentes phases du passage à l'euro et notamment de l'euro scriptural puis de l'euro fiduciaire, le comité national de l'euro a permis la mise en commun de préoccupations telles que les modalités du double affichage, les règles applicables à l'échange entre francs et euros, le problème des chèques « mutés » (c'est-à-dire rédigés par erreur en francs sur une formule libellée en euros ou inversement). Sur certains points, le comité a servi de cadre à des groupes de travail plus structurés, en particulier sur le problème, longtemps resté en suspens, des échanges d'euros contre francs dans les établissements autres que la banque du demandeur.

A l'expérience, il apparaît que, sans jamais rien renier de leur analyses et positions de principe, les membres du comité national de l'euro ont su voir dans cette instance – dont il ne faudrait certes pas exagérer le pouvoir de décision – un lieu d'expression policée d'éventuelles contradictions, en vue de l'élaboration de solutions. Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, qui a assuré la présidence de toutes les réunions du comité national de l'euro, s'est efforcé, avec succès, d'exprimer au terme des échanges une position de conciliation, quitte, lorsque l'état des analyses en présence ne permettait pas d'aboutir à une telle conciliation, à inviter les parties prenantes au débat à poursuivre la discussion en vue d'un accord.

Lors de la dernière réunion du comité national de l'euro, le 5 février 2002, les divers intervenants, de provenances très variées, ont reconnu la réussite de la méthode de débat contradictoire et de préparation de la décision mise en œuvre à travers le comité national

de l'euro. Sans prôner une généralisation de la formule dont la banalisation finirait par affadir la portée, on peut se demander si, pour des sujets d'intérêt général impliquant, comme l'euro, un grand nombre de partenaires, le recours à une enceinte de composition souple et diversifiée, donnant à l'arbitrage des pouvoirs publics l'éclairage de positions exposées dans une formation favorisant l'évolution croisée des analyses, ne pourrait pas être retenue de façon privilégiée comme méthode de décision.

Les observatoires locaux de l'euro s'inspirent, dans chaque département, d'une demande proche de celle du comité national de l'euro, avec cependant une vision officielle plus restreinte. Fondés sur un principe de représentation paritaire consommateurs-professionnels et présidés par le responsable du service départemental de la Concurrence et de la Consommation, les observatoires de l'euro ont une mission davantage orientée vers le volet « prix » du passage à l'euro. La présentation officielle de leurs activités met au premier rang des actions menées pour « *favoriser le double affichage des prix en francs et en euros* ». Mais la pratique paraît avoir donné à ces observations une fonction de prévention générale des difficultés rencontrées par les consommateurs, voire de règlement amiable des différends. Lors du comité national de l'euro du 5 février, plusieurs intervenants ont souhaité que leur existence soit prolongée de quelques mois ; cette suggestion, qui n'a suscité aucune opposition en séance, a été reprise par le ministre.

Globalement les réactions exprimées donnent à penser que le dispositif de concertation nationale et locale a bien fonctionné. Il n'est pas une exclusivité française : c'est ainsi qu'aux Pays-Bas il existe depuis 1995 un « *Forum national pour l'introduction de l'euro* », destiné à fournir un cadre spécifique à la concertation pour le basculement. Au Luxembourg, la formule retenue à partir du 1^{er} janvier 1999 a consisté à réunir deux « tables rondes » de concertation, l'une pour le secteur privé, l'autre pour le secteur public. Il existe encore dans d'autres pays des « commissions nationales de l'euro ». Les informations reçues sur leur fonctionnement permettent de vérifier le bien fondé du choix européen d'une modalité spécifique de concertation en vue du passage à l'euro. Elles conduisent aussi, sans excès de satisfaction, à constater le caractère particulièrement équilibré de la formule française.

2) *Les formations en pyramides*

Le programme européen d'aide à l'introduction de l'euro prévoyait de susciter et de soutenir des actions de sensibilisation et de formation des catégories de populations considérées comme particulièrement vulnérables dans la perspective du passage à l'euro fiduciaire.

En France, plusieurs organismes ou groupes d'organismes de statuts divers ont pris en charge ces actions. Certains sont venus les présenter à l'Assemblée nationale, à l'invitation du Président Raymond Forni, lors du séminaire pratique « Aujourd'hui l'Euro » tenu le 30 mai 2001.

Parmi ces initiatives, globalement soutenues par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, on peut citer, sans prétendre à l'exhaustivité :

– le programme « Tous prêts pour l'Euro » en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, le ministère de l'emploi et de la solidarité, la Poste et la Banque de France. Ce programme national vise à former 20 000 travailleurs sociaux ou militants d'association (ATD-Quart Monde, Secours Catholique, Secours Populaire français etc.) à l'organisation d'animations sur le thème de l'Euro et de l'Europe. Les sessions de formation correspondantes ont regroupé en moyenne seize personnes ;

– le programme d'euroformateurs coordonné par l'INRAC (Institut national de la retraite active) prévoyait de donner à 4 500 retraités bénévoles une formation en trois jours à l'euro, leur permettant ensuite d'animer des réunions de sensibilisation dans les clubs de personnes âgées, les foyers et maisons de retraite, les locaux de quartiers etc. Chaque réunion pouvait regrouper un nombre de personnes très variable ;

– le programme « Euro-vision France », sous la responsabilité du comité national de promotion sociale des aveugles et amblyopes, avait pour objectif la constitution d'un réseau de « médiateurs de l'euro » chargé d'animer des réunions de sensibilisation permettant aux personnes aveugles et mal voyantes de s'approprier les nouveaux moyens de paiement par la manipulation des pièces et des billets. L'effort de formation s'est accompagné de l'édition en

braille et en gros caractères de tous les documents sur l'euro destinés aux particuliers. Les animateurs du programme Euro-vision ont beaucoup insisté, lors de leurs différents passages à l'Assemblée – lors du séminaire pratique « Aujourd'hui l'Euro »⁽¹⁾, quand ils sont venus présenter le matériel de préparation propre aux aveugles et mal voyants sur le Kiosque Euro (cf *infra*), ou devant le groupe d'études sur l'introduction des pièces et des billets en euros présidé par notre collègue M. Gérard Fuchs – sur la nécessité de ne pas cantonner aux publics plus fragiles la situation de dépendance qui peut être celle de tout un chacun dans une conjoncture aussi nouvelle qu'un changement complet de monnaie.

Des programmes de même destination ont été organisés dans les autres pays d'Europe. En Belgique, les actions de formation des 4 500 personnes destinées à former à leur tour les « *couches de populations qui risquent d'avoir les plus grandes difficultés à l'arrivée de l'euro* »⁽²⁾ sont assurées par le canal des observatoires locaux de l'euro en liaison avec les grandes associations. En Autriche, c'est l'Union autrichienne des aveugles et handicapés visuels (*Österreichischer Blinden und Sehbehindertenverband – ÖBSV*) qui a conçu un « Projet Euro », soutenu par le gouvernement autrichien et par la Commission européenne, et développé de septembre à décembre 2001 sur la base de réunions spécifiques d'information et d'entraînement. En Espagne, où le plan national de transition à l'euro présenté en juillet 2000 fait une mention prioritaire des mesures prises pour les publics fragiles, un problème spécifique était posé par l'existence, sous la responsabilité de la ONCE (Organisation nationale des aveugles espagnols), d'un réseau de 23 000 vendeurs de loterie qui écoule chaque jour environ 5 millions de billets et permet ainsi de financer des aides aux aveugles. En quatre mois (septembre-décembre 2001), chaque vendeur a suivi une session de préparation de six heures comportant des exercices variés de familiarisation et de reconnaissance.

Tous les documents qui évoquent les activités de formation de formateurs à destination des publics placés dans une situation de

⁽¹⁾ L'une des expériences qui a suscité le plus d'intérêt de la part des visiteurs du séminaire pratique « Aujourd'hui l'Euro » du 30 mai a été la manipulation de pièces et billets en euros, avec leurs marques distinctives, par des personnes voyantes dont on avait préalablement bandé les yeux.

⁽²⁾ Selon la formule de M. Van Hende, directeur général de l'administration de l'inspection économique (intervention du 2 octobre 2001 devant la réunion plénière du commissariat général à l'euro).

vulnérabilité particulière insistent sur la motivation des participants à ces formations. Il est permis de voir dans cette implication, au-delà de l'enjeu immédiat de l'introduction de l'euro fiduciaire, une preuve de la vitalité des solidarités concrètes à l'occasion d'un événement socialement marquant.

3) *Le succès discret de la sécurité*

Parmi les problèmes que devait poser *a priori* le passage à l'euro fiduciaire, celui de la sécurité des opérations de transfert et d'acheminement des fonds a été à la fois l'un des plus agités dans l'opinion publique à une certaine période du passage à l'euro et l'un de ceux qui, par nature, devait être traité concrètement avec le maximum de discrétion.

Lors de sa venue devant le comité national de l'euro, le 3 décembre 2000, M. Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur, avait rappelé les grands principes qui guideraient les décisions du Gouvernement en la matière : élaborer un dispositif de sécurité global associant tous les partenaires concernés ; respecter une règle de proportionnalité entre les moyens de sécurité engagés et les enjeux de sécurité véritables, compte tenu du niveau de disponibilité des forces de l'ordre en fin d'année civile. Il avait en outre indiqué que le dispositif envisagé portait sur trois points principaux : la sécurité de l'acheminement des pièces et des billets, la sécurité des lieux de stockage et d'échange des valeurs, la sécurité enfin des particuliers au cours de la période précédant et suivant immédiatement le basculement. Ces orientations avaient été reprises dans le plan Vigi-Euro présenté par le Premier ministre le 28 août 2001.

A cette occasion, avait été rappelée l'importance matérielle des mouvements d'espèces prévisibles : distribution de 1,5 milliard de billets et de 7,6 milliards de pièces en euros, retrait de 1,4 milliard de billets et de près de 10 milliards de pièces libellées en francs.

Au total, s'il faut déplorer des attaques avec parfois des conséquences graves pour les personnes, on doit constater – pour s'en réjouir – que les opérations d'acheminement de la nouvelle monnaie et de retour des anciens signes monétaires n'ont pas donné lieu à la recrudescence globale d'actes criminels redoutée par

certain commentateurs avant le début concret de ces opérations ; le même constat a pu être fait dans les autres pays européens de la zone euro, y compris en Allemagne, pays où l'usage des paiements en espèces est bien plus courant qu'en France.

4) *L'initiative d'accompagnement de l'Assemblée nationale*

Si le jeu combiné des dispositions constitutionnelles et des traités européens ne donne pas au Parlement français un rôle direct dans la réalisation du passage à l'euro fiduciaire, l'Assemblée nationale se devait de manifester son intérêt pour les actions nombreuses menées en vue de la réussite de la transition, ne serait-ce que pour faciliter la perception par les députés de l'importance et de la variété des efforts entrepris et pour les aider à préparer, s'ils le souhaitent, les rencontres que, dans l'exercice habituel de leur mandat, ils seraient amenés à avoir avec des militants associatifs et des responsables de services publics impliqués dans le passage à l'euro. Telle était en tout cas la conviction justifiée du Président Raymond Forni, qui a bien voulu confier au Président de la Délégation pour l'Union européenne la mise en œuvre de l'information spécifique qu'il apparaissait nécessaire d'assurer aux députés⁽³⁾.

Concrètement, la démarche que j'ai suivie dans la préparation des moyens d'information qui, sous la dénomination de « Kiosque Euro », ont été mis à la disposition des députés chaque semaine, a consisté à associer la fourniture d'un matériel d'information de communication à caractère général, aimablement assurée par le Parlement européen, le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (agissant tant en son nom propre que comme coordinateur de l'action des divers ministères intéressés) et la Banque de France, avec une communication thématique incluant la présence sur le Kiosque Euro de personnalités ou de représentants d'institutions ou d'organisations professionnelles compétents.

⁽³⁾ Par ailleurs, le groupe d'études sur l'introduction des pièces et billets en euros, présidé par notre collègue M. Gérard Fuchs, a auditionné M. Laurent Fabius, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, et de nombreux responsables institutionnels professionnels et associatifs impliqués dans le passage à l'euro.

Le tableau ci-après récapitule ces participations :

SEMAINE	THEME
2 / 3 octobre	L'Assemblée nationale et l'euro
9 / 10 octobre	Quelle sécurité pour l'euro ?
16 / 17 octobre	Les entreprises et l'euro
23 / 24 octobre	L'euro à l'école
30 / 31 octobre	<i>Suspension du Kiosque</i>
6 / 7 novembre	Les associations et l'euro
13 / 14 novembre	La Banque de France et l'euro
20 / 21 novembre	L'Opinion publique et l'euro
27 / 28 novembre	L'euro dans les PME-PMI, chez les commerçants et les artisans
4 / 5 décembre	Les banques et l'euro
11 / 12 décembre	Remise du kit euro à chaque député
18 / 19 décembre	L'euro en Europe

L'initiative a rencontré un succès d'estime. Mais les contacts noués entre les membres du secrétariat de la Délégation pour l'Union européenne chargés de l'animation matérielle du Kiosque et les députés ou leurs collaborateurs ont permis de constater le peu d'inquiétude que ceux-ci éprouvaient à l'égard du passage à l'euro – ce en quoi ils se montraient justes prophètes. Je tiens, au nom de la Délégation, à remercier chaleureusement les institutions et les personnes qui ont bien voulu apporter leur appui à cette opération et à son prolongement, le kit « *Réussir l'Euro* »⁽⁴⁾.

Le rapporteur ne sait pas si le Kiosque Euro a eu des émules dans les onze autres parlements de la zone euro. Cependant, il a suscité une demande d'informations précises de l'Assemblée de la République du Portugal.

Au total, il est permis d'affirmer que l'action de préparation de passage à l'euro a été bien menée. Le comité national de l'euro, les observatoires locaux, les comités techniques de place ont rempli leur rôle. Les formations spéciales se sont déployées conformément aux programmes établis. La sécurité a été assurée. Toutes les conditions étaient réunies pour un passage globalement sans incidents et c'est bien ce qui s'est produit, dans la mesure précisément où on avait laissé au hasard la place la plus réduite possible dans le fil des événements.

⁽⁴⁾ Le rapporteur remercie tout particulièrement La Poste, qui avait réalisé à cette occasion un document spécifique sur les préparatifs du passage à l'euro.

B. Les opérations de passage : une rapidité insoupçonnée

1) Le problème de la phase de transition

Avec le recul du temps et alors que le passage à l'euro fiduciaire est désormais derrière nous, il est difficile de se remettre à l'esprit les anticipations sur le rythme et les dangers du basculement qu'on avait lues ici ou là avant le 31 décembre.

Les inquiétudes que suscitait cette phase avaient d'ailleurs poussé, dans les dernières semaines de l'année 2000, à la communication de messages dont l'on pouvait, superficiellement, craindre l'impact contradictoire dans l'opinion : d'un côté on insistait pour que la période de transition effective du franc à l'euro fût réduite dans le temps le plus possible (à quinze jours, disait-on), de l'autre on cherchait à rassurer les détenteurs éventuels de liquidités en leur rappelant que la fin du cours légal du franc, le 17 février 2002, ne coïncidait pas avec la fin de la période d'échange des francs contre euros dans les banques, le 30 juin 2002.

Par ailleurs, pour la réalisation matérielle du passage, les administrations et les services publics, les magasins à grande surface, les banques ont affecté des personnels, parfois spécialement et temporairement recrutés à cet effet, à l'aide au passage à l'euro.

A titre d'exemple, la Poste a recruté 3 000 jeunes pour servir de renfort aux personnels des 17 000 bureaux affectés aux opérations de change. Elle estime à 42 millions de personnes (soit un surcroît de fréquentation de 30 à 40 %) le nombre de visiteurs passés par ses bureaux pendant la première quinzaine de janvier et évalue entre 15 et 30 % la hausse de la fréquentation spécifique du samedi 5 janvier, jour de paiement des prestations sociales désormais versées en euros.

L'échéancier du basculement n'est pas un exemple parfait d'harmonisation européenne, comme en fait foi le tableau ci-après récapitulant les dates du passage de la monnaie nationale à l'euro et les modalités d'échange des pièces et des billets.

	<i>Fin du cours légal</i>	<i>Dernier délai pour l'échange de la monnaie nationale dans les banques</i>	<i>Dernier délai pour l'échange de billets à la banque centrale</i>	<i>Dernier délai pour l'échange des pièces à la banque centrale</i>
Allemagne	31.12.2001 ⁽⁵⁾	après le 28.02.2002	aucun	aucun
Autriche	28.02.2002	défini par chaque banque	aucun	aucun
Belgique	28.02.2002	31.12.2002	aucun	31.12.2004
Espagne	28.02.2002	30.06.2002	aucun	aucun
Finlande	28.02.2002	défini par chaque banque	28.02.2012	28.02.2012
France	17.02.2002	30.06.2002	17.02.2012	17.02.2005
Grèce	28.02.2002	défini par chaque banque	28.02.2012	28.02.2004
Irlande	09.02.2002	défini par chaque banque	aucun	aucun
Italie	28.02.2002	n.c.	28.02.2012	28.02.2012
Luxembourg	28.02.2002	défini par chaque banque	aucun	31.12.2004
Pays-Bas	27.01.2002	31.12.2002	01.01.2032	01.01.2007
Portugal	28.02.2002	30.06.2002	28.02.2022	31.12.2002

2) Une vitesse de substitution encore plus grande que prévu

Comme le rapporteur l'a rappelé plus haut, les prévisions officielles tablaient sur une substitution particulièrement intense de l'euro au franc pendant la première quinzaine de janvier 2002. Ce résultat a été atteint et au-delà, en France et en Europe.

Dès le 8 janvier, la Commission européenne estimait que près des trois quarts des transactions fiduciaires de l'ensemble des douze pays ayant adopté la nouvelle monnaie étaient réalisés en euros. Pour sa part, M. Laurent Fabius, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, pouvait annoncer à l'Assemblée nationale, le même jour, que plus de 60% des transactions en espèces étaient effectuées en euros.

⁽⁵⁾ Toutefois les deutschemarks continuent d'être acceptés jusqu'au 28 février 2002.

Une enquête de la Chambre de commerce et de l'industrie de Paris menée dans les départements de la région parisienne de son ressort conduit à la même appréciation d'une accélération du mouvement : 80 % des paiements en moyenne y étaient effectués le 8 janvier 2002 en euros.

La même constatation est faite à l'étranger. Au Portugal, dès le 1^{er} janvier, à peine 10 % des paiements ont été réalisés en escudos, alors que le total des paiements effectués ce jour là a été 4 fois supérieur au montant correspondant du 1^{er} janvier 2001. Il semblerait cependant que les Portugais aient profité des premiers jours de l'année pour se défaire de leurs pièces et billets en escudos dans les grandes surfaces. Pendant la deuxième semaine de janvier la moitié des transactions s'est effectuée en euros, et à la fin du même mois, la substitution était complète.

En Espagne, selon le ministère de l'économie, 97 % des transactions fiduciaires se faisaient en euros dès la première semaine de février.

En Grèce, à la fin du mois de janvier, près de 90 % des transactions s'effectuaient en euros.

Enfin, en Autriche, la quasi-totalité des paiements en pièces et billets utilisent l'euro dès le début de février, soit presque un mois avant la fin de la période théorique de double circulation.

Comme l'a rappelé la presse au début de la présente année, les manifestations festives qui ont marqué dans tous les pays intéressés l'arrivée de l'euro ont traduit une incontestable adhésion à la monnaie européenne. Des enquêtes d'opinion ont naturellement été menées pour tenter de mesurer l'ampleur de l'adhésion. En Allemagne, elles ont conduit à un constat qui a surpris les commentateurs : selon une enquête effective le 1^{er} janvier 2002 pour la *Wirtschaftswoche*, 65 % des personnes interrogées estimaient justifié le remplacement du Deutschemark par la monnaie commune européenne, alors qu'à la mi-décembre 2001, 51 % des Allemands des *Länder* de l'Est et 40 % des Allemands des *Länder* de l'Ouest refusaient l'euro. Toutefois, une part importante (autour de 40 %) des personnes interrogées craignait que l'euro ne soit pas aussi stable que le mark.

Il est trop tôt pour expliquer en profondeur un mouvement d'adhésion collective incontestable. Pour Robert Rochefort, directeur du Centre de recherches pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), « *les citoyens cherchent à se débarrasser de leurs francs pour des raisons pratiques. La disparition rapide de cette monnaie facilite la situation de tout le monde* ». Il estime que le sentiment d'appartenance européenne peut mettre un certain temps à se construire⁽⁶⁾. D'autres commentateurs estiment, plus audacieusement, que la monnaie unique va créer une demande politique d'unification : c'est la thèse défendue par M. Jean Birouste, professeur de psychologie à l'université de Paris X, sur la base d'une interprétation de la valeur symbolique – au sens étymologique de « rassemblement » – de la monnaie. D'autres, enfin, mettent en garde contre les conséquences d'une éventuelle désillusion collective provoquée, par exemple, par une hausse excessive des prix au cours des prochains mois. Le rapporteur croit personnellement ces craintes non fondées, mais il lui semble important, comme d'ailleurs les pouvoirs publics, en France, s'y emploient, de maintenir une attitude vigilante pour assurer la pérennisation du premier succès.

⁽⁶⁾ Interview dans *La Tribune* du 9 janvier 2002.

II. IL FAUT MAINTENIR LA VIGILANCE NECESSAIRE

Le passage réussi à l'euro fiduciaire, le 1^{er} janvier 2002, n'est pas tout à fait la fin du processus de préparation et d'introduction de la nouvelle monnaie. Si les scénarios-catastrophes – paniques aux caisses, phénomènes de stockage préventif de denrées – ne se sont pas réalisés, les réactions de l'opinion publique montrent une sensibilité immédiate aux mouvements de prix qui ont coïncidé avec le basculement. On ne peut, en outre, exclure des difficultés d'adaptation provoquées par le défaut ou l'imperfection des repères de prix – pas seulement chez les personnes dites fragiles – dont il faudra prendre l'exacte mesure dans les mois qui viennent.

A. Les indices restent sages, les étiquettes s'agitent

L'effet de l'introduction de l'euro fiduciaire sur l'évolution des prix suscite dans les divers pays de l'Eurosystème une réaction combinée que l'on peut résumer ainsi : les gouvernements, s'appuyant sur les relevés effectués par les services compétents ou les mesures indépendantes de statisticiens, affirment que l'incidence est nulle ou non significative. Les organisations de consommateurs, relayées par la presse, évoquent les constatations qui leur sont transmises par leurs structures locales pour dénoncer des hausses excessives sur des produits ou des services symboliques.

1) Les constatations officielles

On note la convergence des constatations publiées par les administrations et organismes chargés, dans chaque pays d'Europe, de l'observation de l'évolution des prix. Rappelons que ces constatations portent sur le mois de janvier 2002, seul mois disponible à la date – 20 février 2002 – d'élaboration du présent rapport.

a) *en France*

Conformément à la pratique suivie régulièrement depuis deux ans, les services de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ont procédé à des relevés de prix et à des contrôles systématiques⁽⁷⁾ ; des instructions ont été données aux services pour prévenir et réprimer les ententes illicites par lesquelles certaines industries auraient été tentées de tourner l'engagement général de stabilisation des prix conclu, sous l'égide du ministère des finances, pour toute la période de transition. Les pouvoirs publics estiment que cette action préventive a globalement porté ses fruits.

Le relevé des hausses de prix dans les différents secteurs de la distribution et dans les services a donné les résultats figurant dans les tableaux joints.

⁽⁷⁾ Ces contrôles ont même conduit, selon la presse, les enquêteurs de la DGCCRF dans les locaux du siège national de la FNSEA à la suite de la conclusion d' « *engagements verbaux* » de maintien du cours de la viande de veau à un niveau jugé nécessaire pour la préservation au moins partielle du revenu des producteurs intéressés.

**PASSAGE À L'EURO : DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DES PRIX
EVOLUTION DES PRIX DANS LES HYPERMARCHÉS**

(sur la base de 100 points de vente)

Produits	Hausse moyenne de l'échantillon (en %) janvier 2002
Baguette de pain	0,0
Lait UHT demi-écrémé	-0,1
Yaourt nature	-0,2
Camembert 45 % MG	-0,1
Plaquette de beurre	0,0
Paquet de pâtes	0,0
Huile de tournesol	0,2
Conserve de thon au naturel	0,0
Conserve de haricots verts	0,0
Sucre en morceaux	-0,1
Sucre en poudre	0,1
Chocolat en poudre	0,1
Paquet de café moulu	0,0
Biscuits fourrés au chocolat	-0,1
Confiture d'abricots	0,0
Eau minérale	0,0
Boisson au cola	0,0
Bière blonde de luxe	-0,1
Lessive en poudre	0,0
Nettoyant ménager en crème	0,1
Changes complets pour bébé	-0,1
Shampooing	-0,1
Savon de toilette liquide	-0,1
Tube de dentifrice	0,0
Lames de rasoir	0,0
Papier essuie-tout	-0,1
Aliments pour chiens	0,0
Sous-vêtements (homme)	-0,5
Paire de chaussettes (homme)	-0,1
Collant (femme)	-0,1
Linge de lit	-4,0

**PASSAGE À L'EURO : DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DES PRIX
EVOLUTION DES PRIX DANS LES SUPERMARCHÉS**

(sur la base de 375 points de vente)

Produits	Hausse moyenne de l'échantillon (en %) janvier 2002
Baguette de pain	0,1
Lait UHT demi-écrémé	-0,1
Yaourt nature	0,0
Camembert 45 % MG	-0,2
Plaquette de beurre	-0,1
Paquet de pâtes	-0,10
Huile de tournesol	0,2
Conserve de thon au naturel	0,1
Conserve de haricots verts	0,0
Sucre en morceaux	0,0
Chocolat en poudre	0,1
Paquet de café moulu	-0,1
Biscuits fourrés au chocolat	-0,1
Confiture d'abricots	-0,1
Eau minérale	0,0
Boisson au cola	0,0
Bière blonde de luxe	0,0
Lessive en poudre	0,0
Nettoyant ménager en crème	0,0
Changes complets pour bébé	0,0
Shampooing	0,0
Savon de toilette liquide	0,0
Tube de dentifrice	0,0
Lames de rasoir	0,0
Papier essuie-tout	-0,1
Aliments pour chiens	0,0

**PASSAGE À L'EURO : DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DES PRIX
EVOLUTION DES PRIX DANS D'AUTRES SECTEURS
(alimentation générale, boulangerie-pâtisserie, prestations de services)**

Secteurs	Hausse moyenne de l'échantillon (en %) janvier 2002
Alimentation générale	0,1
Boulangerie-pâtisserie	0,4
Services	
Hôtel 1 étoile ou chaîne économique	1,1
Hôtel 2 étoiles	0,6
Hôtel 3 étoiles	0,4
Restaurant (menu unique)	1,0
Débites de boisson (café au comptoir)	1,8
Débites de boisson (demi au comptoir)	1,8
Réparation automobile (taux horaire mécanique)	1,6
Réparation automobile (taux horaire tôlerie)	1,5
Centre de réparation automobile (remplacement pot d'échappement)	0,5
Centre de réparation automobile (remplacement plaquette de freins)	0,6
Contrôle technique des véhicules (visite initiale)	0,7
Contrôle technique des véhicules (visite de contrôle)	0,6
Auto-école (heure de conduite)	0,6
Auto-école (code cours collectif)	0,3
Nettoyage à sec (pantalon homme)	0,6
Nettoyage à sec (manteau femme)	0,6
Coiffure (femme)	0,5
Coiffure (homme)	0,7
Cinéma (tarif normal)	0,3
Location vidéo (nouveau film VHS)	5,5*
Location vidéo (nouveau film DVD)	5,1*
Réparation d'appareils ménagers (forfait déplacement)	0,7
Réparation d'appareils ménagers (taux horaire main d'œuvre)	0,8
Réparation d'appareils électroniques (forfait déplacement)	0,5
Réparation d'appareils électroniques (taux horaire main d'œuvre)	0,6
Service rapide (reproduction d'une clé)	1,0
Service photo (développement tirage film)	0,3
Service photo (photo d'identité)	0,3

* Cette donnée n'est pas comparable à celle des mois antérieurs, certaines enseignes ayant augmenté simultanément leurs tarifs ainsi que la durée de la location vidéo.

Le commentaire que le ministère de l'économie et des finances joint à ces tableaux relève la grande stabilité des prix en règle générale et fait valoir que les hausses plus substantielles constatées dans certains secteurs correspondent à des pratiques habituelles, le 1er janvier, donc indépendantes du passage à l'euro.

b) dans d'autres pays européens

Les appréciations de la hausse des prix données par les ministres des finances d'autres pays de la zone euro, ou par leurs services, à propos de la même période du début d'année rejoignent l'analyse des pouvoirs publics français. C'est ainsi que, selon le président de l'office fédéral allemand des statistiques, la nouvelle monnaie n'a pas exercé une influence significative à la hausse sur les prix en RFA. L'indice de janvier 2002 n'a augmenté que de 0,9 % de mois à mois et de 2,1 % en glissement annuel, moins que celui de janvier 2001 (+ 2,4 %). Et encore cette hausse est-elle pour partie (0,4 point) imputable à l'Etat qui a augmenté les impôts sur le pétrole, l'énergie, le tabac et les assurances. Les prix des loyers de l'eau, de l'électricité, du gaz et des autres combustibles sont restés relativement stables : or, ils représentent ensemble 27,5 % des dépenses des ménages. De même le coût des transports (13,9 % des dépenses) est-il resté à son niveau d'il y a un an, voire a légèrement baissé.

La hausse des fruits et légumes frais entrerait pour une part identique (0,4 point) dans la hausse constatée en janvier. La fraction de la hausse imputable à l'euro serait de 0,1 point.

En Belgique, selon le ministère belge de l'économie, les sondages successifs effectués tout au long de l'année 2001 ont révélé « *une relative stabilité des prix* ». En moyenne, l'augmentation reste inférieure à 2 % (sauf dans les cafés et les boulangeries) ; les prix diminuent dans la grande distribution et l'électroménager. En revanche, dans 22,35 % des commerces, une augmentation globale des prix de plus de 3 % a été enregistrée en décembre 2001 : les secteurs concernés par ces hausses sont les boulangeries, les supérettes, les « *magasins de petit détail* », les magasins de nuit, les cafés et restaurants. La tendance se poursuit en janvier 2002.

Il semblerait qu'un peu partout en Europe certains commerçants ou prestataires de services des secteurs les plus sensibles aux transactions multiples et de faible montant aient cherché, tout au long de l'année 2001, à anticiper la charge supplémentaire qu'ils redoutaient de subir du fait du passage à l'euro en pratiquant des hausses de prix plus importantes que la moyenne générale. Cela peut expliquer pour partie la réaction vive des opinions publiques à des hausses littéralement spectaculaires.

2) *Les réactions des opinions publiques*

La lecture de la presse d'information générale ne laisse aucun doute sur la grande sensibilité des opinions publiques à certaines hausses spectaculaires de produits et de services, publics ou privés d'ailleurs.

En France, la presse a mis en évidence, au début de l'année, des pratiques de hausses importantes sur des produits symboliques tels que la baguette de pain... ou les tickets de parcmètres. Ces campagnes ont relayé une première vague de critiques entendue au sortir de l'été, alors que l'engagement de stabilité des prix pour la période du passage à l'euro n'avait pas encore produit tous ses effets. Plusieurs indications concordantes tendent à montrer que la pratique de l'arrondi, accompagnant l'élimination de fait des pièces de un et deux centimes d'euro, s'est traduite dans plusieurs cas par des hausses importantes.

Les associations de consommateurs ont par ailleurs alerté les pouvoirs publics, lors du comité national de l'euro du 5 janvier 2002, sur certaines pratiques de fournisseurs tendant à modifier le conditionnement de leurs produits ou la composition de leurs prestations de services, de manière à rendre plus difficile, voire mathématiquement impossible, l'appréciation de la hausse des prix.

A l'étranger, on note des réactions très comparables de l'opinion publique et des associations de consommateurs. Là où la loi ne l'interdit pas, les associations de consommateurs ont rendu publiques des hausses de prix pratiquées pour un produit déterminé par des commerçants, prestataires ou collectivités publiques dénommés. Cela permet à la revue autrichienne *Konsument* de faire

ce commentaire global : « 83 % [des chercheurs et visiteurs du site internet] ont observé des augmentations de prix et estiment qu'elles sont exclusivement ou au moins pour partie liées à l'euro ». Il s'agit, précise le journal, d'une opinion généralisée dans toutes les classes d'âge et dans toutes les catégories sociales. En Allemagne, la presse rapporte également des cas de hausses ponctuelles exagérées. Le Président de la Bundesbank, M. Welteke, a reconnu le 18 février que « les statistiques contrastent beaucoup avec ce que nombre de gens ont constaté dans leur vie quotidienne, ou ont cru constater », les hausses de prix courants imputables aux arrondis étant plus visibles pour le consommateur que les évolutions en sens inverse – à la baisse – des prix des biens d'équipement industriels.

En Grèce, l'inflation est passée, en janvier 2002, à 4,4 % en glissement annuel ; le ministère de l'économie invoque des facteurs climatiques et la hausse du prix du pétrole mais les sondages manifestent le scepticisme de l'opinion. Au Portugal, un sondage réalisé à la fin de janvier 2002 révèle que 65 % des personnes interrogées estiment que l'euro a provoqué une hausse généralisée des prix.

3) Face à une telle divergence d'appréciation, il ne faut pas diaboliser l'euro

Il ne servirait à rien de nier la réalité et la profondeur de la divergence d'appréciation constatée entre les résultats des enquêtes officielles et les réactions des opinions publiques. Cependant, il ne faudrait pas faire porter à l'introduction de l'euro elle-même toute la responsabilité de la hausse des prix constatée dans certains secteurs.

Tout d'abord, plusieurs observations font état de hausses dues aux conditions climatiques et à leur effet sur les prix des produits alimentaires de grande consommation. En outre, comme ont permis de le vérifier certaines des illustrations étrangères citées plus haut, les hausses de prix sont parfois directement imputables, non à l'euro, mais aux dérives fiscales ou tarifaires de l'Etat et des collectivités publiques.

Par ailleurs, il faut constater un phénomène particulier, qui se signale dans plusieurs pays : l'incidence du choix délibéré de l'*European Vending Association* (l'association des performances de

la vente pour distributeurs automatiques) qui a recommandé à ses mandants de ne pas utiliser, dans leurs appareils adaptés à l'euro, les pièces de un et deux centimes qu'elle a déclarées trop légères et difficilement identifiables par les monnayeurs. Les arrondis que cette décision a entraînés – pratiques qui pouvaient porter sur des produits ou prestations à faible coût – se sont traduits assez souvent par des hausses d'autant plus sensibles qu'elles portent sur des produits courants et dont l'atout principal est d'être rapidement disponibles.

Pour des raisons comparables, les tarifs des parcmètres ont souvent subi des hausses à deux chiffres d'autant plus mal ressenties qu'elles portent sur des prélèvements généralement impopulaires.

Quelque désagréables que soient les expériences ponctuelles de hausse brutale de certains produits et services, leurs causes, facilement identifiables, ne semblent pas liées à l'introduction de l'euro en tant que nouvel instrument monétaire des échanges. On ne trouve aucun motif de penser que la monnaie unique représenterait à moyen terme, une fois passé l'effort d'adaptation des systèmes financiers et comptables, une cause structurelle d'alourdissement des coûts : on peut penser, au contraire qu'en favorisant la lisibilité immédiate des prix et des tarifications, elle augmentera la fluidité du marché et facilitera le jeu de la concurrence à tous les niveaux des échanges.

Il faudra cependant suivre avec attention l'évolution des étiquettes et des facturations lorsqu'aura expiré, le 1^{er} avril 2002, la période de validité de l'accord de gel des hausses de prix passé par les professionnels de la distribution avec le ministre de l'économie et des finances.

Il n'en sera que plus important d'accompagner la vigilance des consommateurs confrontés à une nouvelle grille de références de prix. Les inquiétudes des associations de défense des consommateurs à ce sujet sont fondées et méritent une prise en compte attentive.

B. Consolider l'apprentissage de références nouvelles

Même si pour certains pays, et en premier lieu l'Allemagne, le taux de conversion de la monnaie nationale à l'euro facilite le passage (1 euro \approx 2 deutschemarks), l'emploi quotidien de la nouvelle monnaie pose un évident problème de référence. Le double affichage ne peut, dans ces conditions, être évité, même s'il ne doit pas être prolongé exagérément.

1) *La réalité du problème des références*

Sans vouloir remonter trop avant dans la phase préparatoire à l'introduction de l'euro, force est de reconnaître que la crainte de se perdre dans l'appréciation des prix libellés en euros a été souvent exprimée, en particulier par les personnes âgées et les retraités. Le sentiment, renforcé pour beaucoup par le souvenir des difficultés provoquées par le passage des anciens aux nouveaux francs en 1960, nourrissait avant la mise en place de la monnaie nouvelle, un fort sentiment de perte de repères que les études d'opinion de l'INRAC étaient venues illustrer.

Les premières enquêtes d'opinion commandées par le ministère de l'économie et des finances ne semblent pas confirmer le risque antérieurement avancé de « perte de repères ». Cependant, on remarque que la proportion de personnes qui déclarent, lors de ces enquêtes, n'avoir aucune difficulté pour « *estimer le prix du produit* » est très inférieure (37 %) à celle des personnes qui n'ont aucune difficulté à vérifier la monnaie (56 %) ou à s'y retrouver entre les différentes pièces et billets.

Le ministère est d'ailleurs demeuré prudent dans son appréciation du problème des repères ; dans la réponse à la question que le rapporteur lui avait posée à ce sujet, il déclarait au début de ce mois, notamment après avoir relevé le succès de l'opération matérielle du lancement : « *La construction de repères concrets dans le nouvel espace monétaire prend nécessairement plus de temps (...). Si le passage complet à l'euro est une réalité pour un Français sur quatre, selon les sondages, il sera nécessairement plus lent et moins aisé que le seul passage à l'euro fiduciaire. Il se fera à une vitesse inégale selon qu'il s'agit des prix des produits que l'on achète fréquemment, voire quotidiennement, ou des autres* ».

Pour sa part, la Banque de France, en réponse au questionnaire que le rapporteur lui avait adressé parallèlement, décrit les effets probables des pertes de repères en ces termes :

« Le manque des repères stricto sensu serait de nature à diminuer transitoirement la consommation de biens courants, en particulier celle des « achats d'impulsion », de commodité (ex : produits surgelés) ou de confort.

« En revanche, le manque des repères de prix stricto sensu n'entraîne pas directement de baisse de la consommation de biens durables. On considère généralement que la consommation de biens durables est particulièrement volatile, donc susceptible d'être affectée par le passage à l'euro fiduciaire. Néanmoins, ce que le manque des repères habituels de prix met en cause, ce sont les automatismes des consommateurs, qui ont acquis par expérience une idée du prix absolu « raisonnable » d'un bien et la plupart du temps ne comparent plus les prix relatifs dans différents magasins. Lors de l'investissement dans un bien durable, il est vraisemblable que les ménages effectuent des comparaisons dans de nombreux magasins ou catalogues : le manque de repères absolus pose alors moins de difficultés puisque dans ce cas les ménages examinent plutôt les prix relatifs ».

En contrepoint, il est intéressant de relever l'observation des professionnels de l'immobilier pour lesquels le franc est appelé à demeurer durablement la monnaie de compte dans les transactions, même lorsque les prix de vente des biens sont exclusivement exprimés en euros.

Dans les pays étrangers, la question du repérage des nouvelles échelles de prix a également été dûment posée. Des chercheurs de l'Institut de psychologie sociale de l'Université de Munich ont demandé en décembre, à des personnes volontaires d'apprécier l'exactitude des prix formulés en deutschemark et de prix formulés en euros. *« Elles ont toujours donné une valeur plus élevé en euro qu'en mark »*, telle est la constatation qui découle de la recherche⁽⁸⁾.

⁽⁸⁾ Cité par M. Thomas Hanse. *« So kommt der Euro in den Kopf »*, *Financial Times Deutschland*, 10 janvier 2002.

Les informations diffusées jusqu'à présent ne donnent pas lieu à redouter un véritable égarement du consommateur face aux nouveaux prix en euro. Force est cependant de constater que le garde-fou du double affichage est souvent cité comme facteur de sécurisation.

2) Le double affichage comme facteur de sécurisation... jusqu'à quand ?

A la différence des convertisseurs, dont la quête, très active avant le 1^{er} janvier 2002, semble s'être considérablement ralentie, la garantie du double affichage a visiblement gardé les faveurs des consommateurs. Lors du dernier comité national de l'euro les associations de consommateurs en ont d'ailleurs demandé et obtenu le maintien.

Selon la dernière enquête de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), la pratique du double affichage continue d'être largement majoritaire dans la plupart des commerces et services visités par les agents de la Direction comme le montre le tableau ci-après :

PRATIQUE DU DOUBLE AFFICHAGE

Circuits/Secteurs Produits et Services	Nombre de points de vente visités	Nombre de prix observés en janvier	Proportion de prix affichés en francs et en euros (en %) en janvier
Hypermarchés	100	2 968	99,5
Supermarchés	375	9 559	98,0
Alimentation générale	300	2 943	95,8
Parfumerie	75	290	94,1
Coiffure-femme	125	125	92,0
Boulangerie-pâtisserie	500	2 922	91,0
Coiffure-homme	125	125	88,0
Réparation d'appareil électronique	50	100	88,0
Réparation automobile traditionnelle	125	245	85,3
Réparation d'appareils ménagers	50	94	80,9
Restaurants	150	150	80,7
Nettoyage à sec	75	150	80,0
Centre de réparation automobile	100	200	79,0
Prestation minute (reproduction d'une clé)	50	50	78,0
Auto-écoles	75	147	77,6
Contrôle technique des véhicules	50	97	77,3
Hôtels 1 étoile	100	100	77,0
Service photo	50	99	74,7
Débits de boisson	150	300	73,3
Hôtels 2 étoiles	75	75	70,7
Hôtels 3 étoiles	50	50	64,0
Cinémas	100	100	64,0
Location vidéo	50	100	60,0
Ensemble hors hypermarchés et supermarchés	2 900	20 989	89,3

Source : ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

A titre peut-être anecdotique, on relèvera que le secteur de la location vidéo, qui est le moins porté à conserver un double affichage des prix, est aussi le secteur qui, en modifiant les conditions de location de ses produits, rend la plus délicate l'appréciation des évolutions de prix.

Reconnue avant la date d'entrée en vigueur de l'euro fiduciaire comme un moyen de préparation psychologique aux nouvelles échelles de valeurs, la pratique du double affichage apparaît désormais comme une garantie, à la fois pour accompagner une mise en place de l'euro dont la phase matérielle initiale s'est mieux et plus vite passée que prévu et pour prévenir les tentations – très rapidement identifiées par l'opinion – de dérapage de certains prix

largement dénoncées au cours des derniers mois et singulièrement depuis le 1^{er} janvier.

Il ne semble pas possible d'envisager une prolongation excessive de la pratique du double affichage – qui n'est d'ailleurs pas légalement obligatoire – sous peine de reconstituer une échelle de prix fictifs en francs peu propice à l'apprentissage des références dans la monnaie commune. A l'inverse, on ne peut qu'être préoccupé par la réaction de certains commerçants transparaissant dans une enquête récemment publiée par la chambre de commerce et d'industrie de Paris, selon laquelle seulement un commerçant sur trois serait disposé à poursuivre le double affichage des prix en euros et en francs jusqu'au 30 juin, date souhaitée par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, soucieux, à juste titre, de ne pas « désorienter » les consommateurs.

Face à ce type de réactions, bien entendu appuyé sur des considérations de coût, le ministère pourrait continuer d'aider les consommateurs, en diffusant largement les résultats de ses enquêtes sur la formation des prix et en n'hésitant pas à jeter une pleine lumière sur les pratiques consistant, pour casser la perception des évolutions de prix, à brouiller les termes de comparaison physiques (conditionnement des produits, définition modifiée de l'offre de services).

Le règlement de tous les problèmes que laisse subsister l'état actuel du passage à l'euro fiduciaire est une condition psychologique importante, même si économiquement elle n'est pas rigoureusement nécessaire, pour renforcer l'attractivité de l'euro et lui permettre d'assurer pleinement le rôle stimulateur qu'on espère le voir jouer pour la croissance de l'économie européenne.

III. LE FUTUR DE L'EURO : POUR L'OUVERTURE ET LE NOUVEAU DYNAMISME EUROPEEN ?

La somme d'efforts consentie pour la réussite du passage à l'euro fiduciaire, venant après les actions, moins médiatiques mais tout aussi essentielles, des banques pour la mise en place de l'euro scriptural, n'a pas pour seule conséquence l'excellente introduction technique de l'euro. Elle libère les énergies et les imaginations pour une réflexion renouvelée sur la place de la politique monétaire dans le dynamisme européen, compte tenu de l'effet d'entraînement que la politique de la monnaie unique peut avoir en Europe, hors et dans l'Union.

A. L'impact de « l'euro accompli » sur les pays d'Europe hors zone euro

Après un accomplissement de l'euro fiduciaire techniquement et symboliquement réussi, la question du retentissement européen de la monnaie commune hors de l'Eurosystème a été, à juste titre, vigoureusement posée.

1) L'euro et les trois pays récalcitrants : Grande-Bretagne, Danemark, Suède

A mesure que s'activaient les préparatifs de basculement à l'euro fiduciaire, les réactions constatées dans les trois pays de l'Union européenne qui n'ont pas adhéré à l'Eurosystème révélèrent une certaine évolution des opinions.

Le chancelier de l'Echiquier britannique, M. Gordon Brown, a rappelé le 4 novembre 2001, lors de la conférence annuelle de la Confédération de l'industrie britannique, la position de son Gouvernement en faveur d'une évaluation « *complète et rigoureuse* » pour savoir si l'introduction de l'euro « *est ou non* »

dans l'intérêt de l'économie nationale britannique ». Il avait confirmé la veille, dans une émission télévisée, que les « *critères de convergence* » établis en 1997 comme conditions préalables à l'adhésion à l'euro demeuraient valables. Ces critères, qui devront être appréciés d'ici au mois de juin 2003, sont :

- la compatibilité des cycles économiques de la Grande-Bretagne avec ceux de la zone euro ;
- une capacité d'adaptation suffisante de l'économie pour réagir à d'éventuelles difficultés ;
- le bénéfice escompté pour l'investissement à long terme ;
- l'absence de conséquences dommageables pour la place financière de Londres ;
- l'effet positif sur la croissance, la stabilité et l'emploi.

Le ministre a relevé, tout en reconnaissant le caractère conjoncturel de cette observation, qu'en novembre « *le taux de change entre l'euro et la livre est celui d'un euro faible par rapport à une livre forte, ce qui pose des problèmes aux exportateurs et manufacturiers britanniques* ».

L'introduction de l'euro fiduciaire s'est traduite par une inversion temporaire de cette tendance, puisque la parité de la livre par rapport à l'euro s'était alors dégradée de 3 %. Par ailleurs, les réticences de l'opinion publique, que les sondages présentent encore comme majoritairement hostile à l'adhésion à l'euro, semblent diminuer. Mais deux motifs de recul devant une telle perspective subsistent : la part particulièrement importante de l'industrie des services financiers (18 % de l'emploi total) qui explique l'attention particulière à l'avenir de la City manifestée dans les critères de convergence, et la structure spécifique de financement des ménages (70 % des emprunts hypothécaires sont à taux variable) qui est peu compatible avec une gestion à long terme des taux d'intérêt. Le rapprochement des taux pratiqués par la Banque d'Angleterre et par la BCE suppose une nouvelle baisse des taux britanniques. Surtout l'adhésion à l'euro implique, selon les experts, un ajustement de la parité livre-euro se traduisant en l'état actuel, par une dévaluation de 11 % de la livre.

Le Premier ministre britannique indique que si les critères de convergence énoncés en 1997 paraissent remplis, la question de l'adhésion de la Grande-Bretagne à l'euro serait soumise à référendum, en 2006 au plus tard.

En Suède, où l'introduction réussie de l'euro a provoqué, selon les sondages, un renversement de l'opinion en faveur de la monnaie unique – qui demande bien entendu à être confirmé – la question sera également soumise à référendum, à une date non encore précisée, mais qui pourrait être fixée pendant l'année 2003. Les citoyens danois seront de même appelés en 2003 à se prononcer de nouveau sur une adhésion qu'ils avaient majoritairement (53 %) refusée en 2000.

Il est impossible de faire aujourd'hui un pronostic sur les chances de voir les trois pays encore à l'écart de la zone euro l'intégrer à terme proche. Considérons le précédent de la décision positive qui a conduit à l'institution de l'euro dans les douze autres pays de l'Union : il donne à penser que le ressort de la décision sera, beaucoup plus qu'une option technique, la traduction d'un choix politique.

2) *La force d'attraction de l'euro dans les pays d'Europe de l'Est*

Les pays candidats à l'adhésion sont au premier chef intéressés par la détermination de leur rapport à la politique d'union économique et monétaire et à la monnaie unique. Comme le rappelait le 11 janvier 2002 le ministre fédéral allemand des finances, M. Hans Eichel, dix Etats de l'Europe de l'Est sont susceptibles d'adhérer en 2004 à l'Union européenne, et, en 2006, à l'Union monétaire. Or, « *dans beaucoup de ces pays le deutschemark était jusqu'à présent un instrument d'échanges monétaires usuel ; c'est l'euro qui occupe désormais cette place* »⁽⁹⁾. C'est donc à bon droit que la Banque de France, dans la réponse qu'elle a faite au questionnaire précité, insiste sur le rôle de la politique monétaire comme « ancre » des pays candidats à l'Union européenne. Après avoir rappelé que seuls trois de ces pays

⁽⁹⁾ Selon le responsable de l'émission d'argent liquide de la BCE, cité le 12 décembre 2001 par l'Agence France Presse, entre 30 et 40 % des deutschemarks en circulation le sont en dehors de l'Allemagne, dont au moins un cinquième en Turquie.

(Pologne, Roumanie et Turquie) ne lient pas leur monnaie à l'euro, elle développe son analyse en ces termes :

« Avant leur adhésion à l'Union européenne, les pays candidats sont libres du choix de leur régime de change ; dix d'entre eux ont choisi d'anticiper le changement institutionnel, en liant de manière plus ou moins flexible leur monnaie à l'euro :

- *Six pays ont opté pour un régime de change instaurant une relation fixe avec l'euro selon des modalités variées. Pour ces petites économies, précédemment déstabilisées par la transition, un régime de change dépendant de l'euro a pu contribuer favorablement à réduire les anticipations d'inflation et à redonner confiance dans la monnaie nationale.*
- *La Hongrie a adopté en 2001, un régime de bandes de fluctuation (à +/- 15 %) autour d'une parité fixe par rapport à l'euro. Ce système présente désormais beaucoup d'analogies avec le Mécanisme de change européen (MCE2) qui constitue une perspective institutionnelle de moyen terme pour le régime de change hongrois.*
- *Trois pays ont adopté un régime de flottement géré vis-à-vis de l'euro, selon des modalités variables. L'avantage recherché est dans ce cas d'éviter les risques de spéculation, aucune parité n'étant officiellement défendue. Cependant, les parités contre euros sont effectivement contrôlées par les banques centrales de ces pays, qui interviennent à des fréquences variables »*

« A partir de leur adhésion à l'Union européenne, les nouveaux arrivants auront le statut d'Etats membres à dérogation, ne participant donc pas à l'Union monétaire. Cependant, ils devront considérer leur politique de change comme une question d'intérêt commun (article 124 du traité de l'Union) renforçant plus avant leurs liens avec l'euro. Dans ce cadre, les stratégies d'euroisation unilatérale sont à exclure, tant d'un point de vue technique qu'institutionnel. A terme, les nouveaux membres auront vocation à participer au MCE2 (comme le Danemark actuellement) passage obligé – pendant une période minimale de deux ans – pour adopter l'euro ».

Dans plusieurs pays candidats – l'Estonie, la Pologne par exemple – le succès du passage à l'euro dans l'Europe communautaire a entraîné un renforcement de l'adhésion collective à ce mouvement.

Les conditions générales de développement du processus d'adhésion devraient permettre de contrecarrer ce qui à court terme, apparaît un danger non négligeable : le blanchiment d'argent à la faveur de l'alimentation en euros des banques centrales balkaniques. Des informations de presse faisaient notamment état, en décembre dernier, de la facilité avec laquelle, dans divers pays candidats, voire dans certains pays balkaniques, des particuliers pouvaient échanger contre des euros, sans contrôle significatif, d'importantes sommes d'argent en devises.

B. L'euro, moteur de la constitution d'un pôle économique et monétaire européen ?

Une bonne part de l'attractivité de l'euro dans l'opinion publique, qu'il s'agisse d'ailleurs des citoyens dans leur ensemble ou des décideurs économiques, tient aux perspectives qu'il offre, dans un monde où les échanges modèlent les destins économiques, en vue de la constitution d'un pôle économique et monétaire capable de faire jeu égal avec les Etats-Unis.

L'introduction de l'euro peut exercer une influence certaine dans trois directions : la coordination des politiques économiques, la conduite maîtrisée des réformes structurelles, l'environnement international enfin.

1) Les probabilités de développement d'une politique économique et monétaire coordonnée.

Il y a quelques années, entre autres lorsque l'Assemblée nationale a débattu, en avril 1998, de la mise en place de la monnaie unique, certains ont tiré argument des disparités de situation entre Etats membres, notamment des inégalités de structure, pour estimer qu'une politique monétaire commune, et a fortiori une monnaie unique, étaient impossibles à envisager. L'insistance mise par les responsables britanniques sur les critères de convergence qu'ils ont

eux-mêmes déterminés est une manière de reprendre ce type de doutes.

On peut bien entendu désamorcer pour partie l'objection en rappelant que jamais personne n'a prétendu durablement que l'union économique et monétaire impliquait une absolue identité des niveaux d'inflation ou de croissance dans tous les Etats membres : on a cherché une convergence, non une assimilation. Au demeurant, les observations récentes montrent que la baisse de l'inflation est une tendance commune, et apparemment durable, dans l'ensemble des économies de la zone euro, et que le rapprochement des cycles conjoncturels se poursuit.

A l'inverse, faut-il envisager une poursuite du processus de constitution d'une fédération politique pour parachever la mise en place de l'union monétaire ? Certains commentateurs le soutiennent, en faisant valoir d'ailleurs, sur le registre symbolique, qu'on a rarement vu une unification monétaire ne pas s'accompagner d'un rapprochement institutionnel.

Répondre de manière tranchée à cette question serait une démarche largement idéologique. La vérité, comme on le constate en pratique, est que la vigilance réciproque sur les effets des politiques économiques et monétaires nationales s'accroît : après l'Irlande, c'est l'Allemagne qui a suscité, à ce sujet, les interrogations de la Commission et du Conseil. On a vu aussi que la manière dont la question a été abordée n'a pas été prioritairement technique : le risque de divergence d'une politique économique nationale est une question éminemment politique, qui doit faire l'objet d'une discussion négociée. C'est cela qu'implique la qualification de « *question d'intérêt commun* » donnée à la coordination des politiques économiques par le traité sur l'Union européenne.

Le Pacte de stabilité et de croissance fournit à la zone euro l'instrument concerté de la vigilance budgétaire commune dont elle a besoin pour se structurer. Les normes inscrites dans le Pacte : respect du plafond de déficit fixé à 3 %, et orientation des soldes budgétaires vers des niveaux « *proches de l'équilibre ou de l'excédent* », permettent d'espérer que les politiques nationales soient établies selon un dosage convenable des instruments

monétaires, économiques et budgétaires, tout en laissant aux Etats membres une certaine marge de manœuvre.

Le refus des « *déficits excessifs* » et leur éventuelle pénalisation dans le cadre du Pacte sont un signal symbolique fort de la nouvelle solidarité entre Etats membres que l'achèvement de la mise en place de l'euro va rendre encore plus perceptible.

2) *La coordination des réformes structurelles et leur prolongement social*

La monnaie unique est, sans qu'il soit besoin de prendre des dispositions particulières, un stimulant des réformes structurelles. Elle facilite la comparaison immédiate, tant par les citoyens que par les responsables politiques et économiques, des échelles de prix, de la pression fiscale, du niveau des revenus.

A plus long terme, comme l'avait reconnu en son temps le conseil européen de Luxembourg, en décembre 1997, l'existence d'une monnaie unique peut faciliter l'enrichissement réciproque des politiques structurelles menées dans les différents Etats, sur le marché du travail, le système éducatif, les instruments de formation et la politique de l'emploi. A mesure que s'approchait la fin de la période de mise en place de l'euro, les conseils européens successifs ont ajouté des thèmes nouveaux de coordination possible (la situation démographique des pays de l'Union européenne, les biotechnologies et l'environnement).

Il ne faut pas se dissimuler que l'arrivée de l'euro place ici face à un risque et à un choix. La monnaie unique va sans doute donner encore plus de force au mouvement d'unification et de globalisation du marché unique européen et à la liberté des choix de consommation des ménages et des choix d'investissement des entrepreneurs. Il est clair que les décisions de localisation des unités de production seront prises autant sinon plus qu'auparavant en fonction de la considération des coûts unitaires de production et des normes fiscales ou administratives.

Faut-il cependant laisser le marché seul maître de la donne sociale et économique ? La constitution de l'Union européenne ne saurait se réduire à une zone de libre échange. Il doit y avoir dans

l'Union une convergence des exigences de protection sociale et de droits des travailleurs, comme il y a eu une convergence des économies et des systèmes financiers. Faute de quoi l'euro ne serait pas le porteur du destin commun de l'Europe que l'on présente volontiers aujourd'hui.

3) *L'euro, acteur nouveau dans l'environnement international*

L'introduction de l'euro a eu des incidences immédiates sur l'environnement économique et financier international.

Tout d'abord, elle a favorisé le développement des fusions et acquisitions : la Banque de France estime à environ 1000 milliards d'euros le montant total de ces opérations en 2000. Au passage, cette observation vient en renfort de l'essor de la « *politique sociale commune* » que le rapporteur appelait de ses vœux.

L'intégration des marchés obligataires et des actions en euro a fortement progressé. Au cours des neuf premiers mois de 2001, « *l'euro et le dollar ont été les deux principales monnaies d'émissions obligataires sur le marché mondial, la part de l'euro dans le total des émissions représentant près de 40 %* », selon les informations fournies par la Banque de France. La disparition du risque de change à l'intérieur de la zone euro a accru la part de la préoccupation internationale dans les décisions d'investissement prises par les investisseurs européens.

L'euro a enfin facilité le regroupement et la conclusion d'accords de coopération entre les bourses de valeurs mobilières, les systèmes de règlement-livraison de titres, les centrales de compensation, etc. La fusion des bourses de Paris, Bruxelles et Amsterdam dans le réseau Euronext peut être considérée comme une conséquence positive de la monnaie unique. On peut penser que les restructurations des marchés financiers favorisées par l'euro vont se poursuivre dans toute l'Europe.

CONCLUSION

Deux mois après que l'euro est devenu la monnaie de notre vie quotidienne, nous pouvons parler, à propos des opérations complexes qui ont précédé ce passage, de succès, de succès collectif de notre pays et d'autres pays européens de la zone euro.

Succès d'abord des opérateurs, responsables et personnels des institutions bancaires, des administrations financières nationales et locales, des services de sécurité et des entreprises impliquées dans le stockage et le transport des espèces anciennes et nouvelles, des associations de consommateurs et de tous ceux qui ont participé à la préparation et à la réussite de ce passage.

Succès des programmes, coordonnés au nom du gouvernement par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, qui ont permis de préparer psychologiquement et concrètement à l'usage de l'euro les publics les plus divers, et notamment ceux réputés les plus « vulnérables ».

L'euro est maintenant véritablement notre monnaie. Bien entendu, la vie des échanges, un moment focalisée sur ce changement historique, reprend son cours normal.

Le rapporteur souhaite que les comportements de modération prolongent le gel des prix contractuellement accepté pendant la période qui entourait le passage et à cet égard la vigilance des pouvoirs publics, des associations de consommateurs et de l'ensemble des citoyens, s'impose. Il faut aussi conserver le souvenir des procédures qui ont permis le débat entre personnes et institutions défendant des intérêts légitimement différents et qui se sont révélés d'une aide précieuse à la bonne décision. La méthode du Comité national de l'euro est une expérience utile à renouveler quand on veut moderniser notre pays et notre économie.

A cette condition, le passage à l'euro pourrait bien être une étape intéressante du débat démocratique et un précédent fructueux pour son approfondissement.